



Mis en invalidité cat 2 par médecin conseil Sécu.

Par **miss mimi et b**, le **24/01/2013** à **15:37**

Bonjour,

suite à plusieurs convocations du médecin conseil ,en arrêt depuis octobre 2010 ,après une visite de préreprise au mois d'octobre 2012,puis une seconde visite de préreprise au mois de janvier 2013, le 23 pour confirmer au médecin conseil la demande d'inaptitude, la cpam m'envoie un recommandé le 23 aussi me signifiant que je n'aurais plus droit au ijss à compter du 31 mars 2013 pour info a mon médecin traitant aussi et qu'une procédure de demande d'invalidité cat 2 est en cours. Très difficile pour moi de savoir comment procéder car le MDT m'a demandé de prendre rendez-vous pour une visite de reprise a la fin de mon arrêt (11 02 2013), le lendemain et d'informer mon employeur pour qu'il confirme à la MDT et que cette visite sera suivit d'une autre visite 15 jours après, si l'employeur ne confirme pas la 1ere visite ce sera annulé. Mon souci est que je ne peux pas envoyer à mon employeur d'avis invalidité car dossier en cours, que l'assistante sociale m'a dit de demander la visite de reprise le 1er avril après notification d'invalidité de la cpam.

Que dois je faire, pour bien faire ?

Merci.

Par **pat76**, le **24/01/2013** à **17:47**

Bonjour

Vous avez reçu une attestation de la CPAM indiquant que vous avez été mis en invalidité?

Par **miss mimi et b**, le **24/01/2013 à 18:48**

Non juste une lettre rar nous disant arrêt des ijss au 31mars 2013 et dossier mise en invalidité en cours.

Par **miss mimi et b**, le **27/01/2013 à 21:33**

BONJOUR j'ai besoin de votre aide car on m'a dit que si la visite de reprise a lieu avant l'accord officiel de la cpam avec la catégorie d'invalidité et que l'employeur déclenche la procédure de licenciement je perdrais le bénéfice du complément prévoyance à mon invalidité car rupture de contrat.Merci de votre aide .

Par **pat76**, le **31/01/2013 à 14:06**

Bonjour miss mimi

Vous êtes toujours en arrêt de travail?

Quel est le motif de l'arrêt, accident du travail, maladie professionnelle ou non professionnelle?

Quand se termine votre arrêt?

Vous avez vu le médecin conseil de la CPAM?

Par **miss mimi et b**, le **31/01/2013 à 14:34**

Bonjour PAT ,oui je suis en arret travail pour maladie(prothese complète épaule droite)maladie de forestier ,mon arret se termine le 8 février,mais la cpam m'a accorder jusqu'au 31 mars fin des IJSS pour mise en invalidité.J'ai rencontré le médecin conseil au mois d'octobre 2012(2 ans arret)qui m'a fait passer une visite de préreprise puis le 2 janvier 2013 qui m'a à nouveau fait passer une visite de préreprise me signifiant auparavant vouloir me mettre en invalidité cat 2 donc dossier en cours .MERCI.crdialement

Par **pat76**, le **31/01/2013 à 15:04**

Rebonjour

Vous n'avez pas eu de visite de pré-reprise car il n'y a que le médecin du travail qui peut vous déclarer apte ou inapte à reprendre votre poste.

Le médecin conseil a seulement décidé au vu de votre état de santé de vous classer en invalidité.

Votre arrêt se termine le 31 mars 2013?

Par miss mimi et b, le 31/01/2013 à 15:40

Rebonjour PAT mon arrêt se termine le 8 février ,j'ai eu une visite de préreprise le 16 janvier demander par le médecin conseil ala médecine du travail qui m'a confirmé que je n'étais plus apte et qui m'a dit de prendre rendezvous après le 8février pour une visite de reprise et demander à mon employeur de confirmer et de ne pas etre en arret?comment faire?merci

Par pat76, le 31/01/2013 à 17:39

Vous avez reçu une convocation à la médecine du travail pour le 9 février?

Vous avez demandé par lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur de vous prendre ce rendez-vous à la médecine du travail pour le 9 février jour où vous devriez reprendre votre poste?

Par miss mimi et b, le 31/01/2013 à 19:11

Rebonsoir PAT,non je n'ai pas reçu de convocation de la médecine du travail pour le 9 février c'est un samedi !je n'ai rien envoyer a mon employeur ,l'assistante sociale m'a dit de le faire que quand j'aurais reçu l'accord de la cpam écrit et ensuite envoyer une copie à mon employeur et lui demander la visite de reprise.C'est le médecin du travail qui veut accélérer le processus mais je n'ai pas d'écrit de mise en invalidité officiel pour transmettre à mon employeur pour entamer la procédure surement en vue de licenciement?'j'ai 57 ans je suis dans l'entreprise depuis 1982.MERCI

Par pat76, le 07/02/2013 à 14:46

Bonjour

Faites prolonger votre arrêt par votre médecin traitant tant que vous n'avez pas reçu l'attestation, de mise en invalidité de la CPAM.

Par **miss mimi et b**, le **07/02/2013** à **14:56**

Bonjour ,PAT merci beaucoup pour votre conseil que je vais suivre car tout ceci me contrarie beaucoup;je n'ai pas droit à l'erreur.cordialement.

Par **conchita66**, le **23/06/2016** à **15:52**

bonjour

j'ai été convoqué le 20 par lemedecin conseil cpam

suit à arret de travail de deux mois pour hernies discales et stenosis canal lombaire

j'ai repris le 21

je recois une lettre recommande de la secu mais j'étais absente

pouvez vous me dire que signifie ce courrier eventuellement

Par **morobar**, le **23/06/2016** à **17:34**

Bonsoir,

A) pourquoi vous greffer sur une vieille discussion plutôt qu'ouvrir votre sujet ?

B) personne ne lit dans le marc de café. Tout est possible, depuis un rejet de votre prétendue affection (selon le médecin) jusqu'à votre mise en invalidité...

Par **puce65**, le **17/02/2018** à **14:37**

Bonjour , tous ces éléments m'éclairent sur le bon déroulement des mises en invalidité ; cependant ayant été reconnue invalide deuxième catégorie par le médecin de la cpam , je voudrais savoir combien de temps met la sécu à envoyer la notification ? mon employeur ne semble pas très disposé à un licenciement et souhaite une démission de ma part ! j'ai flairé le piège : qui dit démission dit aussi pas d'indemnités ! merci pour éventuelle réponse et bonne journée à vous.